

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 février 2020

---

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL45

présenté par  
M. Maillard, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 25, substituer au mot :

« en »

les mots :

« dans la région d’ ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 26, substituer au mot :

« l’ »

les mots :

« la région d’ ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.